

en cas d'urgence, le président du conseil de Burnaby, le maire de Port-Coquitlam, le président de l'arrondissement de Coquitlam, le maire de Port-Moody ainsi que celui de Fraser-Mills en cas d'urgence? Y a-t-il quelque projet visant à protéger ces personnes très importantes? A-t-on établi quelque plan pour l'acquisition d'un endroit où il leur serait possible de se réfugier en cas de guerre nucléaire?

L'hon. M. Walker: C'est vraiment une question, monsieur le président.

M. Peters: Je dirai, à propos de ces crédits, que, si tout le monde est content, moi je ne suis pas satisfait. Je ne suis pas satisfait de la façon de présenter tout ce secteur du ministère. Nous avons posé un certain nombre de questions. Évidemment, l'établissement, à l'avance de pareils projets signifie que, dans chaque municipalité de notre pays où le gouvernement fédéral envisage quelque ouvrage d'intérêt public, on cherche continuellement, comme il faut d'ailleurs le faire, des emplacements raisonnables et peu coûteux. Il doit y avoir un programme, une méthode quelconque, selon laquelle s'effectuent les achats de terrains, destinés aux installations futures de l'État. Il en résulte que le gouvernement, lorsqu'il découvre un emplacement disponible à l'endroit où il envisage d'ériger un immeuble fédéral, en fait l'acquisition, même s'il doit le laisser tel quel pendant quatre ou cinq ans. Cette façon de procéder n'est nullement contraire au bon sens, parce que, dans la plupart des villes que je connais, le gouvernement fédéral a acheté, au cours des 10, 15 ou 20 dernières années, des terrains réservés justement à cette fin.

J'estime donc que, si l'on ne nous donne pas de meilleure réponse que celle que nous obtenons du ministère quand nous l'interrogeons à ce sujet, et si les autres détails des crédits de cette section sont aussi vagues et incomplets que celui-ci, nous ne serons pas très renseignés à cet égard, alors qu'il y a un montant de près de 6 millions de dollars dont nous ne comprenons absolument pas l'affectation. Peut-être est-il impossible de modifier la situation à l'heure actuelle. Toutefois, je recommanderais beaucoup au ministre de faire ventiler ce montant par ses services. J'ai consulté les détails. Ils sont encore plus vagues et induisent davantage en erreur que les postes figurant au budget lui-même. Si certains députés n'en ont pas pris connaissance ils devraient, par exemple, consulter la page 490. Ils y trouveront moins de renseignements, sauf du point de vue financier, qu'à la première page. On y voit le sous-titre «étude de projets, y compris l'acquisition d'emplacements», et au-dessous, on retrouve: «Étude de projets et acquisition

d'emplacements», avec, entre parenthèses, le chiffre (13). Puis, viennent, en regard, les montants pour cette année et l'année dernière. Plus loin on voit: «Année financière 1959-1960, dépenses \$1,390,066.» et ainsi de suite. C'est un état financier, mais il ne dit absolument rien.

Il me semble que notre demande est justifiée. Je suis bien certain que le ministre admettra avec nous que nous devrions pouvoir faire l'acquisition d'emplacements lorsque cela semble utile. Le député de Peterborough n'a pas tort de penser que dans certaines grandes villes, il est beaucoup plus facile d'acheter des terrains ou d'acquérir des emplacements quand ils sont disponibles que lorsque le besoin s'en fait sentir, et qu'il y a parfois une différence énorme dans le prix. Supposons par exemple que nous décidions, comme je le suggérais l'autre jour, d'acquérir des emplacements rue Wellington pour des édifices du gouvernement. N'aurait-il pas été beaucoup mieux d'acheter l'immeuble de la *Metropolitan Life Insurance* avant qu'elle y construise un gros édifice? Peut-être ce gros édifice ferait-il notre affaire, mais il me semble que si nous savions prévoir et si nous voulions des emplacements sur cette rue, le moment d'acheter serait évidemment avant la construction d'un gros immeuble qui risque de ne pas convenir aux besoins du gouvernement si le gouvernement décide d'acquérir cet emplacement. Je pense que c'est là le raisonnement qu'ont fait valoir deux ou trois députés ici cet après-midi. Je dis seulement, monsieur le président, que les détails de ces crédits sont vagues, et peut-être est-ce une bonne chose. Je ne m'oppose pas à ce qu'on vote un crédit de \$1,500,000 pour l'achat d'emplacements, mais je trouve que le comité a le droit de savoir quel genre d'emplacements le ministre songe à acheter, et quelles méthodes il emploie dans l'achat de ces emplacements.

M. le président: Le crédit 369 est-il adopté?

M. Regier: Non. Je ne suis pas du tout d'accord. Vu que le ministre hésite à fournir des renseignements au comité, je proposerais: Que le crédit n° 369 soit réduit à \$1.

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(L'amendement de M. Regier, mis aux voix, est rejetée par 44 voix contre 4.)

M. le président: Je déclare l'amendement rejeté. Le crédit 369 est-il adopté?

M. Howard: Monsieur le président, je me demande si le ministre pourrait exposer au comité quels emplacements le ministère est censé acheter cette année avec le million et